

Aide aux agriculteurs

CC DU SAULNOIS

Présentation du dispositif

Afin d'encourager une agriculture durable sur son territoire, la Communauté de Communes du Saulnois a instauré un dispositif d'aides à l'investissement intitulé « Programme de soutien et d'accompagnement à l'équipement des structures œuvrant pour le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- Exploitants individuels
- Formes collectives : GAEC, EARL, SCEA (dont la majorité du capital social est détenue par des exploitants agricoles)
- CUMA (si les membres sont exclusivement agriculteurs)
- Associations et personnes morales issues de regroupement d'exploitants individuels, de sociétés.

— Critères d'éligibilité

Pour prétendre à l'aide :

- Le siège ou l'établissement se situe sur le territoire de la CCS.
- À jour des obligations fiscales et sociales

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles :

- Le maintien des élevages dans le Saulnois (tout type d'élevage : ovins, caprins, bovins, volailles,...)
- la sécurisation sanitaire des exploitations agricoles : acquisition d'alternatives durables en remplacement des pneus sur les silos.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Maintien des élevages : Taux : 20% appliqué au montant HT, dans la limite des règles de cumul du cadre réglementaire.

- Seuil minimum d'intervention des dépenses subventionnables : 2.500€ HT
- Plafond d'aides : 3.000 € HT.

Sécurisation sanitaire des exploitations agricoles : Taux : 50% appliqué au montant HT, dans la limite des règles de cumul du cadre réglementaire.

- Seuil minimum d'intervention des dépenses subventionnables : 500 € HT
- Plafond d'aides : 1.000 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la CCS.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Exploitant agricole
 - › Autres formes juridiques
 - › Sté coopérative agricole (dont CUMA)
 - › Association
 - › Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC)
 - › Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)
 - › Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

CC DU SAULNOIS

Communauté de Communes du Saulnois

- 14Ter Place de la Saline
BP54
57170 CHÂTEAU-SALINS
Téléphone : 03 87 05 11 11

Liens

- [Annexe - Règlement](#)